



Denigrement du vendeur sur vehicule particulier

Par **kit55**, le **26/08/2011 à 11:50**

Bonjour,
Je vient d acheter un fourgon funéraire pour un usage utilitaire. La préfecture m'informe que je n'ai pas le droit de le conduire vu sa particularité, sans un passage aux mines pour le transformer en véhicule particulier. Les frais occasionnés par cette transformation seraient considérable par rapport à l'âge et la valeur du véhicule.
Ma question est : est-ce que je peux réclamer au vendeur (une entreprise funéraire) de me reprendre ce vehicule pour son manque d'informations dans l'achat de ce véhicule quelque peu particulier ?
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **26/08/2011 à 12:13**

Vous ne saviez pas que vous achetiez un fourgon funéraire ?

Par **kit55**, le **26/08/2011 à 12:42**

Oui,mais le vendeur lui ne ma pas presise que ce vehicule devait etre uniquement reserve au professionnelle du secteur.Les particuliers n'ont pas connaissance des lois
Qui permettent de conduire et d immatriculer certains vehicules.
Pour se degager de toutes responsabilite,il m'a amene le vehicule a la maison .

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **14:19**

Ce n'est pas un vendeur professionnel dans le sens que son métier n'est pas de vendre des véhicules. rnJe doute du vice caché, car vous saviez bien acheter un fourgon funéraire.

Par **kit55**, le **26/08/2011** à **15:13**

Merci pour votre reponse